

**PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉIMAIRE (PFSI)
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT
PROGRAMME DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE – ONTARIO**

Juin 2011

Croix Bleue Medavie souhaite vous aviser qu’il y aura une augmentation relative à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PFSI en Ontario. L’augmentation vise, plus précisément, les frais professionnels (réguliers) et les frais pour les préparations extemporanées et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Aucun autre montant de remboursement n’a été modifié.

DESCRIPTION	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PFSI)
Coût du médicament	Prix d’achat réel (PAR) (aucun changement)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	s.o. (aucun changement)
Frais accessoires	8% (aucun changement)
Frais professionnels (réguliers)	8,20 \$ (en vigueur le 1^{er} avril 2011) 8,40 \$ (en vigueur le 1 ^{er} avril 2012) 8,62 \$ (en vigueur le 1 ^{er} avril 2013) 8,83 \$ (en vigueur le 1 ^{er} avril 2014)
Frais pour les préparations extemporanées	12,10 \$ (en vigueur le 1^{er} avril 2011)

Veuillez transmettre l’information aux membres de votre association. Si vos membres et vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous désirez obtenir davantage d’information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n’hésitez pas à communiquer avec notre Centre d’information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel au CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://provider.medavie.bluecross.ca/> et y consulter des guides, des bulletins et d’autre information importante sur le PFSI.